



Litige avec fournisseur tv internet telephone

Par **fidji067**, le **05/11/2008** à **17:40**

bonjour

voici le probleme :

une amie en difficulte financiere, son fils ayant appelé trop loin et trop cher tous les jours, a voulu eponger ses dettes par rapport au fournisseur en resiliant momentanement internet et telephone.

gardant juste le service télé

alors l'abonnement initial des 3 coutait 49,90

elle demande donc la fermeture de telephone et internet pensant que cela lui ferait moins a payer

la télé seule fait dans les 28 ou 30 euros

on lui dit qu'on lui laisse le telephone pour au moins recevoir les appels

surprise : elle demande le montant de la télé ; on lui dit que l'abonnement téléphonique s'élève à 19,90 et plus la télé = 49,90

et d'après eux pas possible de remettre internet....

compris quelques chose ?

est-ce légal ,, ,, ? DE l'ui refuser internet pour le même prix?

merci de me lire et s'il y a une solution ... ???

bonne soirée

Par **juri15**, le **05/11/2008** à **18:26**

Bonsoir,

la question nécessite en fait de lire aussi bien le contrat d'abonnement que les conditions générales de vente du fournisseur d'accès.

De plus, il faut espérer que votre amie a fait ses demandes par sans écrit, comment rapporter la preuve de ce qu'elle avance ?

Dans son cas, l'idéal serait de se faire assister par une association de consommateurs.

Cordialement,
Juri15

Par **fidji067**, le **05/11/2008** à **18:42**

merci pour la reponse
bon, va falloir lire le contrat d adhesion
merci encore
bonne soiree a tous